

# Les différents métiers de la santé, le sanitaire et médicosocial

## Les nouveaux modes d'exercices : télémédecine, maisons de santé

Jamal ATFEH

Université Claude Bernard Lyon 1

Hospices Civils de Lyon – Pôle de Santé Publique

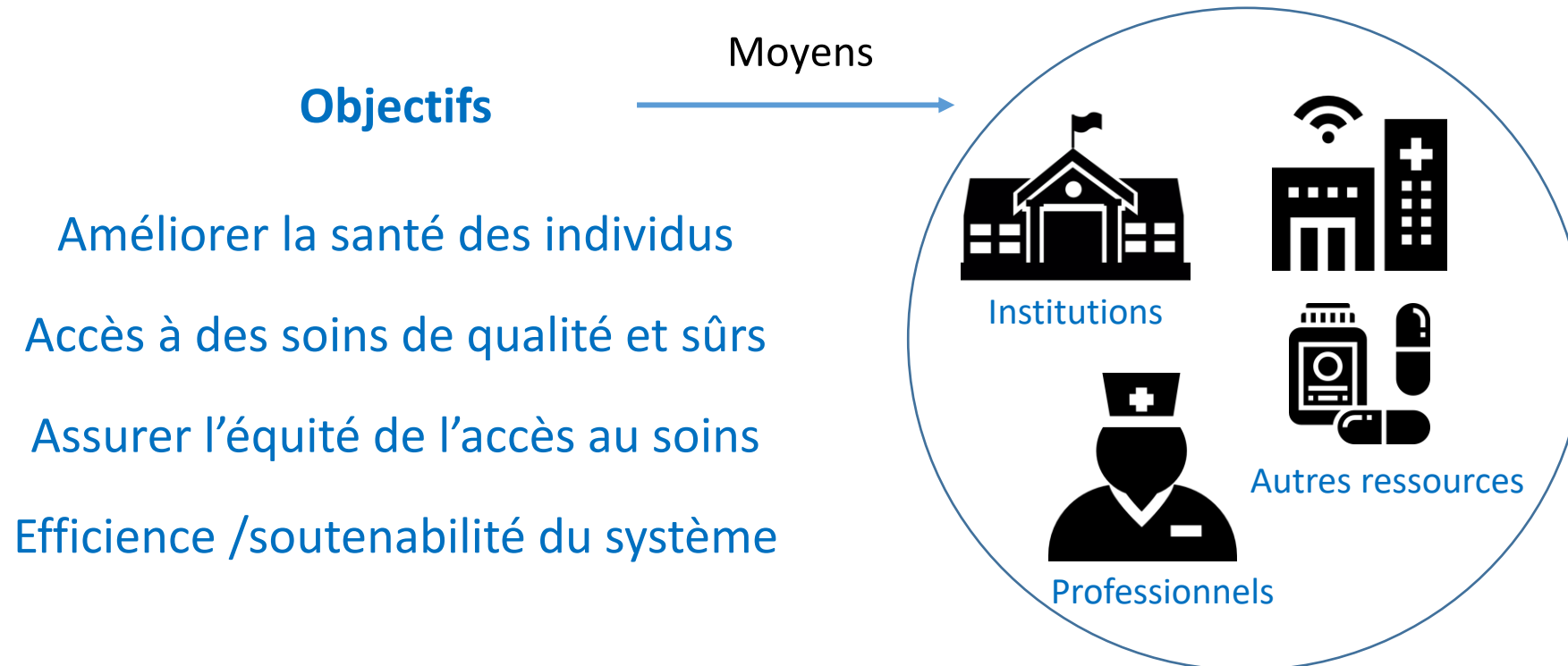


## PARTIE 1 : Les différents métiers de la santé, le sanitaire et médicosocial

# Système de santé

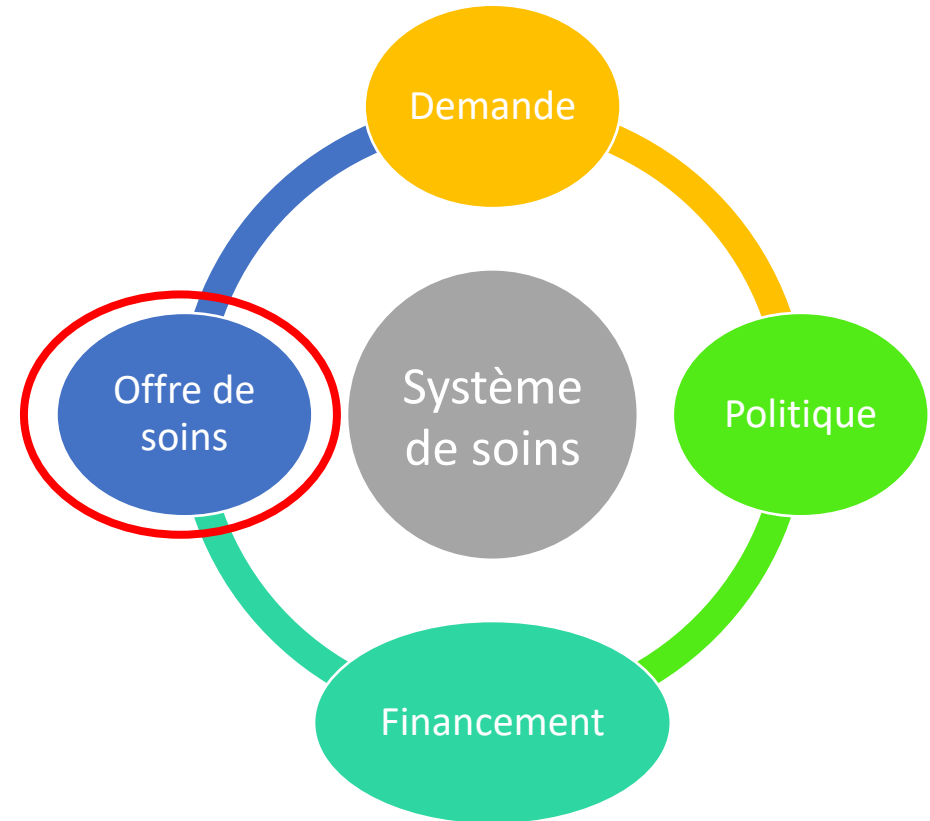
« Ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer, maintenir ou restaurer la santé [...].

Définition OMS



# Système de santé

- Articulé autour de quatre grandes composantes
  - La demande
  - L'offre
  - La politique = pilotage et régulation
  - Le financement



Offre de soins

# Quels sont les éléments de l'offre de soins ?

- Ensemble des biens et services fournis à la population dans le but d'améliorer sa santé

Soins ambulatoires

Soins hospitaliers  
(établissements de santé)

Soins en structures  
médico-sociales

Professionnels de santé

# Professionnels de santé

- Métiers réglementés par le Code de Santé Publique

- Professions organisées
  - 7 Ordres professionnels



- + Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
- + Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes
- + Conseil National de l'Ordre des Médecins
- + Ordre National des Pharmaciens
- + Ordre National des Infirmiers
- + Ordre National des Chirurgiens-Dentistes
- + Ordre National des Pédicures-Podologues

- 5 Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)  
Médecins libéraux, pharmaciens d'officine, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes
  - Syndicats, Conventions
- Contribution à l'organisation de l'offre de santé

# Selon le **code de la santé publique**, les professions de la santé se décomposent en trois catégories

## Les professions médicales :

- Médecin
- Chirurgien-dentiste ou odontologiste
- Sage-femme

## Les professions de la pharmacie :

- Pharmacien
- Préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière

## Les auxiliaires médicaux :

- infirmier
- masseur-kinésithérapeute et pédicure-podologue
- ergothérapeute et psychomotricien
- orthophoniste et orthoptiste
- manipulateur d'électroradiologie médicale et technicien de laboratoire médical
- audioprothésiste, opticien-lunetier, de prothésiste et d'orthésiste
- diététicien

# Professionnels de santé

Plusieurs modalités d'exercice :

- A titre libéral

- Clientèle privée, en cabinet, mais aussi maison de santé, clinique
- « Libre » choix d'installation, et d'organisation
- Rémunération à l'acte

- A titre salarié

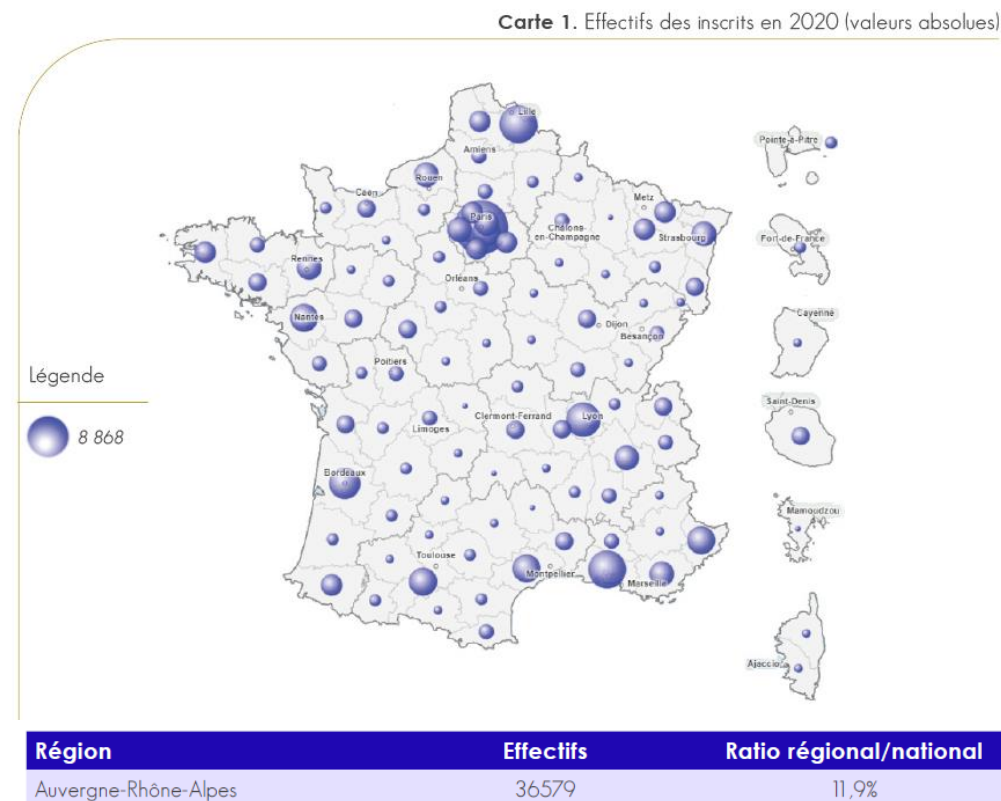
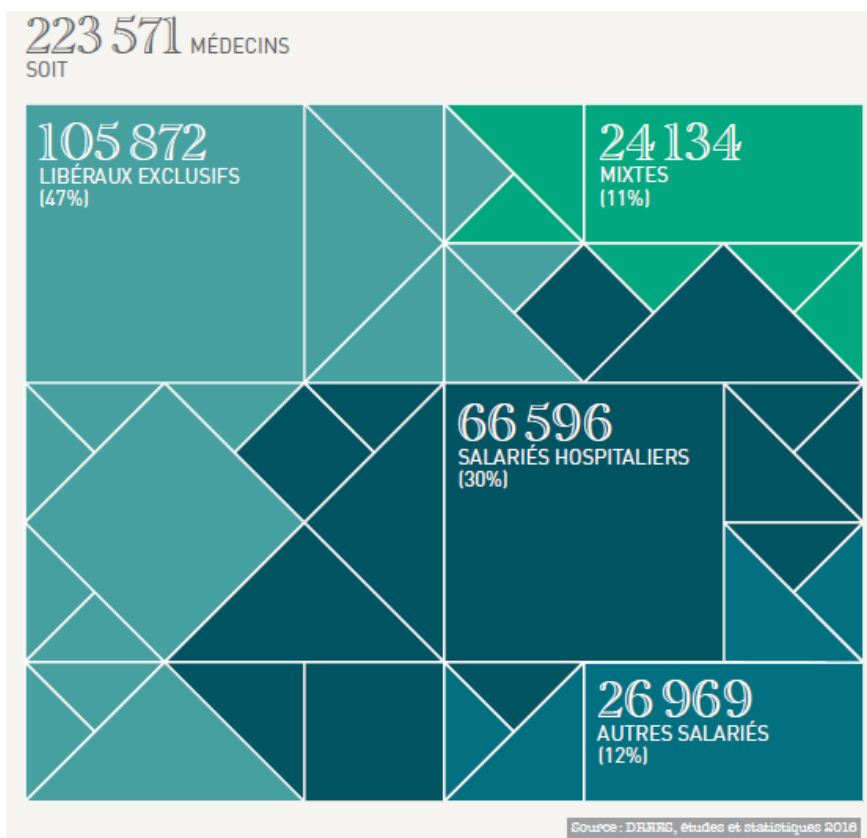
- Hôpitaux publics, structures privées
- Statut / contrat de travail
- Rémunération liée à la qualification et au temps de travail

# Médecin

- Différentes spécialités médicales (Diplôme d'études spécialisées)
  - Médecine générale
  - Spécialités médicales
  - Spécialités chirurgicales
- Rôle(s) : prévention, diagnostic et traitement des maladies, mais pas que !
- Exercice libéral ou salarié
- Droit à la prescription
- Tarifs des actes et consultations définis par les conventions avec l'assurance maladie

# Médecin

- 330 médecins pour 100 000 hab., soit 1 pour 330 hab.
- Inégalité de répartition territoriale



CNOM, Atlas de la démographie médicale, 2020

# Pharmacien

Il existe plusieurs filières en pharmacie : Pharmacien d'officine, pharmacien en industrie, pharmacien hospitalier

## **Missions des pharmaciens d'officine :**

- Assure la dispensation de médicaments
- Education thérapeutique, conseil et actions d'accompagnement de patients pour le bon usage du médicament
- Assure des missions de prévention et le dépistage
- Vaccinations depuis Aout 2023

Environ 75000 pharmaciens en France dont 22 000 pharmaciens d'officine.  
Répartition des officines contrôlée (par les Agences Régionales de Santé).

# Infirmiers

Profession la plus nombreuse (>700 000). On compte 764 000 infirmières et infirmiers en France, dont :

- 490 000 salariés hospitaliers (64,5 %) ;
  - 135 000 infirmiers libéraux (17,5 %) ;
  - 139 000 autres salariés (18 %).
- 
- Possibilité de spécialisation: les infirmiers anesthésistes, les infirmiers de bloc opératoire, infirmier de puériculture, cadre de santé

Missions :

- évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ;
- concevoir et définir des projets de soins personnalisés ;
- planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ;
- mettre en œuvre des traitements.

# Infirmiers

L'infirmier peut exercer :

- En **établissement de santé public ou privé** ;
- Dans le secteur médico-social, par exemple en **EHPAD** ;
- En **cabinet libéral** et au **domicile** des patients ;
- Dans un service de protection maternelle et infantile (**PMI**) ou en **crèche** ;
- En **entreprise** ;
- En **milieu scolaire** (école primaire, collège, lycée) et universitaire
- Dans une **association humanitaire** ;
- Sur le terrain de **catastrophes sanitaires** (en étant réserviste).

# Pourquoi tendre vers de nouveaux modes d'exercices ?

- Constat :

- Inégalité de répartition territoriale de l'offre de soins et difficulté de l'accès de la population aux services de santé (zones sous-dotées en professionnels de santé par exemple)
- Professionnels de santé diversifiés avec des modes d'exercices différents (manque de coordination des soins entre les professionnels de santé)
- Médecine classique «saturée»

- Nouveaux modes d'exercice pour répondre à ces défis :

1. Télémédecine
2. Maisons de santé

## PARTIE 2 : Les nouveaux modes d'exercice : Télémédecine et maisons de santé

## 1) Télémédecine

# La télémédecine

- Définition : c'est une forme de pratique médicale à **distance** utilisant les **technologies de l'information et de la communication** (l'article L6316-1 du code de la santé publique)
- Comprend 5 actes **médicaux** définis par le code de la santé publique :
  - Téléconsultation
  - Téléexpertise
  - Télésurveillance
  - Téléassistance médicale
  - Régulation médicale
- Tarifs de ces actes établis par convention entre Assurance Maladie et professionnels de santé
- Avec les mêmes exigences de qualité et de sécurité que la pratique classique.



## /!\ Le télésoin ne relève pas de la télé médecine

- Le télésoin est une pratique de soins à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication qui met en rapport un patient avec un ou plusieurs **pharmaciens** ou **auxiliaires médicaux**.
- Introduite avec la loi Ma santé 2022
- Télésoin est une composante de la télésanté
- Télésanté = télé médecine + télésoin

# La téléconsultation

## Définition/objectif

- Elle a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une **consultation à distance** à un patient.

## Modalités et cadre légal

- Suit les mêmes modalités de déroulement que la consultation classique.
- Tout patient peut bénéficier d'une téléconsultation
- La pertinence de la téléconsultation doit être appréciée par le médecin, et doit s'inscrire dans le parcours de soins du patient
- Tout médecin (libéral ou salarié, généraliste ou spécialiste) peut réaliser une téléconsultation
- La téléconsultation et les soins prescrits lors de celle-ci sont pris en charge par l'assurance maladie au même titre que pour une consultation classique
- Doit se faire obligatoirement via une plateforme de visioconférence dédiée et sécurisée (vidéo obligatoire, protection des données).

# La téléexpertise

## Définition et objectif

Elle a pour objet de permettre à un professionnel médical de **solliciter à distance l'avis** d'un ou de plusieurs autres professionnels médicaux par le numérique, en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, face à une situation médicale donnée

Ex : le médecin généraliste qui demande un avis au cardiologue pour un patient

La question posée et la réponse apportée n'interviennent pas forcément de manière simultanée.

## Modalités et cadre légal

- Disponible pour tous les patients et toutes les situations médicales
- Tous les professionnels de santé peuvent solliciter l'avis d'un médecin (décret du 3 juin 2021 relatif à la télésanté) ou d'une sage-femme (avenant 5 à la convention nationale) dans le cadre d'un acte de téléexpertise.
- Il existe un remboursement de l'acte de **sollicitation d'une téléexpertise**, et un remboursement de l'acte de **réponse à une demande de téléexpertise**.
- **La téléexpertise n'est pas facturée au patient concerné.** Facturation entre Assurance Maladie et professionnels

# La télésurveillance

## Définition et objectif

- Elle a pour objet de permettre à un professionnel médical **d'interpréter à distance**, grâce à l'utilisation d'un dispositif médical numérique (DMN), les données de santé du patient recueillies sur son lieu de vie (++) suivi médical) et de prendre des décisions relatives à sa prise en charge.
- Un suivi régulier d'indicateurs cliniques ou biologiques permet **d'adapter si besoin la prise en charge au plus tôt et mieux suivre l'évolution de la maladie**
- Ex DMN : moniteurs de télésurveillance de la pression artérielle, de la glycémie, montres connectées, applications etc...

## Modalités et cadre légal

- Applicable pour tout patient dont la prise en charge nécessite une période de suivi médical.
- Elle est particulièrement adaptée aux personnes à risque d'hospitalisation ou de complication de leur maladie (pathologies chroniques, sortie d'hospitalisation etc.).
- L'opérateur de télésurveillance est le professionnel médical, la structure ou l'équipe de professionnels de santé qui assure le suivi médical.
- L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé
- Les outils numériques doivent respecter les exigences de sécurité numérique (Règlement Général sur la Protection des Données)

# La téléassistance

## Définitions et objectif

- Permet à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé dans la réalisation d'un acte
- Par exemple téléassistance entre un infirmier libéral au domicile du patient et un centre expert hospitalier.

## Modalités

- Pas de cadre réglementaire clairement défini, pas de réglementation pour le remboursement

# La régulation médicale

## Définition et objectif

- Acte médical de télé médecine pratiqué au téléphone par des médecins régulateurs
- Le médecin régulateur détermine et déclenche la réponse la mieux adaptée à l'état du patient, puis, si nécessaire oriente directement le patient vers une unité d'hospitalisation appropriée.

## Modalités et cadre légal

- Se fait au sein d'une structure dédiée, le Samu-centre 15 ou centre de réponse et de régulation des appels (CRRRA), implantée au cœur du secteur des urgences d'un hôpital.
- Place croissante dans la gestion des urgences préhospitalières

## 2) Maisons de santé

# Les Maisons de Santé

- Structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens
- Se développent depuis 2008
- Conçues pour répondre aux attentes des professionnels de santé libéraux:
  - Objectif d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients
  - Objectif d'amélioration de l'attractivité des zones sous-denses
  - Objectif de maintien des services publics de santé de proximité
- Regroupement de professionnels de santé, sur un même site ou non.
- Fédéré autour d'un projet de santé avec exercice coordonné :
  - Assurent des activités de soins sans hébergement
  - Participent à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales.
- Pour qu'une maison de santé puisse être mise en place, il faut qu'il y ait au moins **deux médecins généralistes** et un **paramédical**

# Les Maisons de Santé

## Objectifs:

- Optimiser le temps de travail des professionnels de santé
- Mutualiser les frais
- Améliorer l'attractivité des zones sous-dotées (incitations financières avec meilleure rémunération des professionnels en MSP)
- Offrir de meilleurs soins de proximité

## Cadre légal :

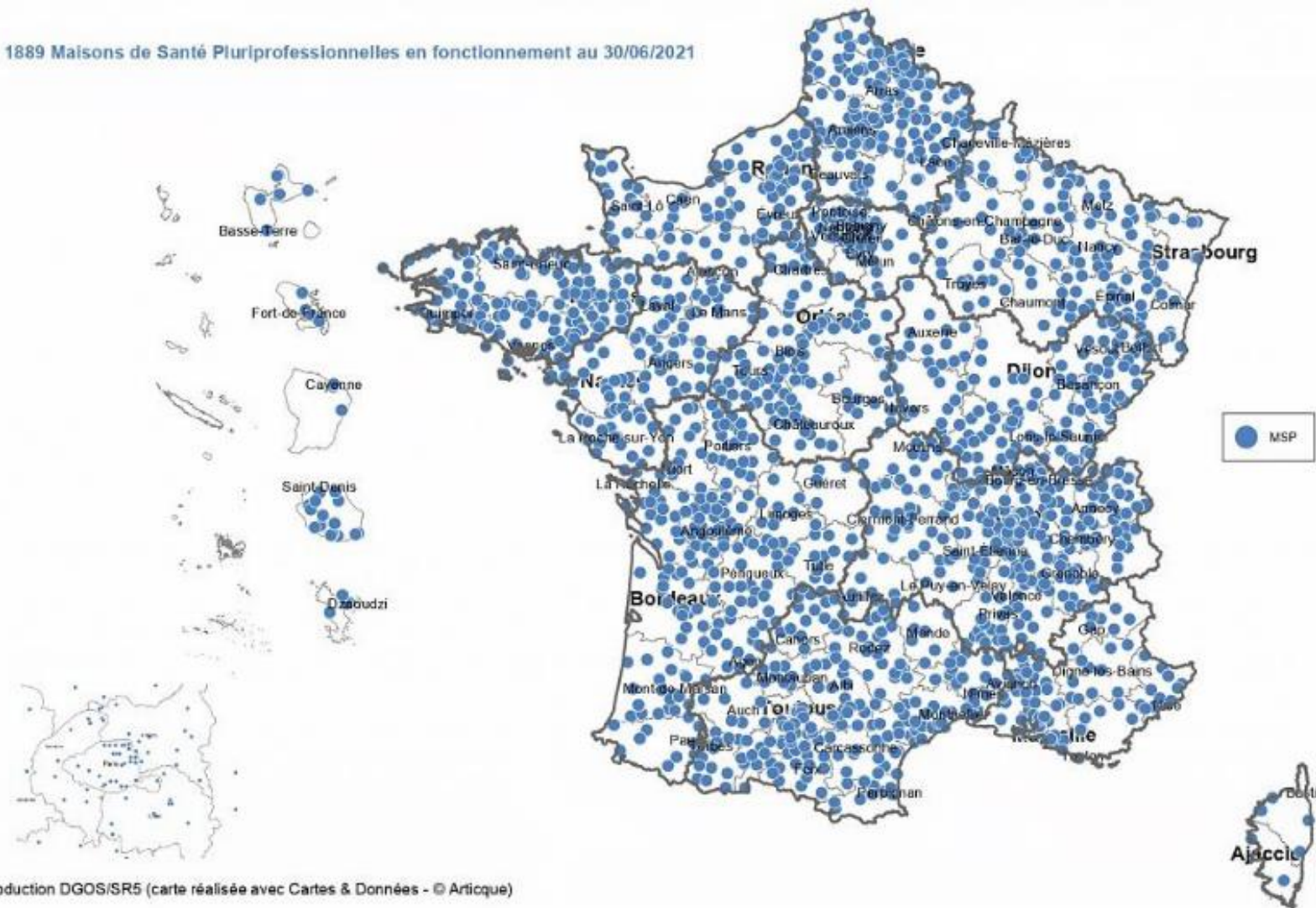
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens établi avec **l'agence régionale de santé** (ARS) qui conditionne le versement d'une aide financière par l'agence.

# Les Maisons de Santé

En juin 2021 :

- **1889** maisons en fonctionnement
- **366** maisons en projets étaient recensées
- 2025 : **2981** MSP

1889 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en fonctionnement au 30/06/2021



Merci pour votre attention

[jamal.atfeh01@chu-lyon.fr](mailto:jamal.atfeh01@chu-lyon.fr)